

**BILAN DE MESURES**
  
**AGGLOMÉRATION DE RODEZ**
  
 Juin 2016 à Mai 2017

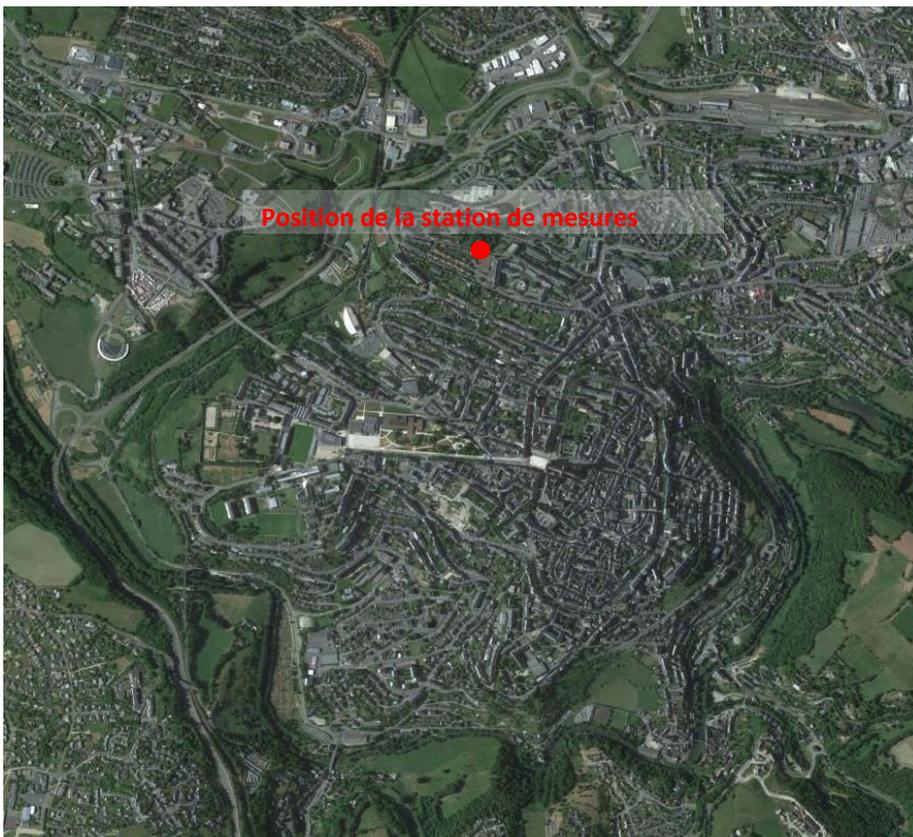
## BILAN DES MESURES

- RODEZ -

### Juin 2016 à Mai 2017

Démarrage des mesures : 24 mai 2016

Afin d'évaluer l'exposition de la population, Atmo Occitanie réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur l'agglomération de Rodez.

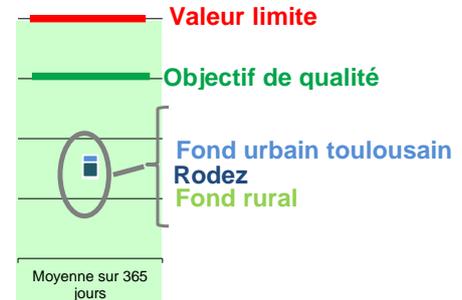
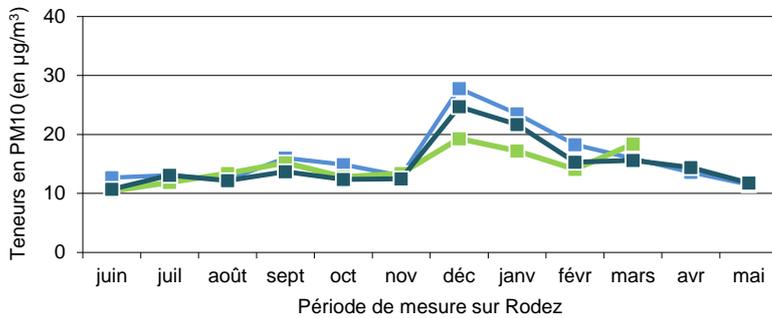


Les mesures de Rodez sont comparées aux mesures des stations représentatives du fond urbain toulousain et de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

# ÉVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMÈTRE INFÉRIEUR A 10 µm SUR RODEZ DEPUIS LE DÉMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON À LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

## PM<sub>10</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

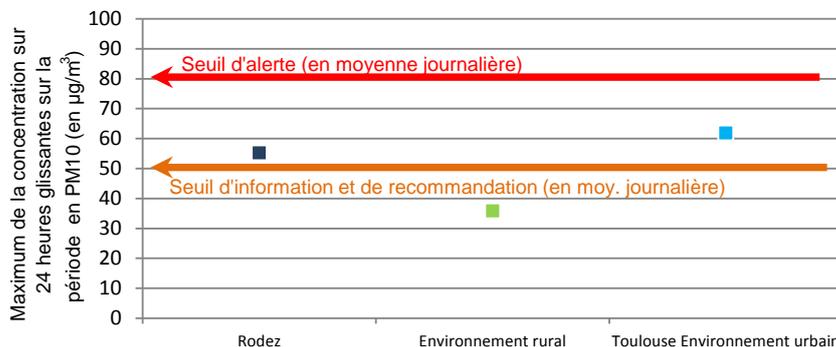


De juin à novembre 2016, puis à partir de mars 2017, la station de Rodez affiche un niveau moyen en particules en suspension assez stable et du même ordre de grandeur que celui relevé en fond urbain sur l'agglomération toulousaine. De décembre à février, les niveaux mensuels de particules sont plus élevés sur les trois sites. Les niveaux relevés sur Rodez pendant la période hivernale restent légèrement inférieurs à ceux mesurés sur l'agglomération toulousaine. Sur 365 jours de mesures, le niveau moyen en particules PM<sub>10</sub> est de 15 µg/m<sup>3</sup> sur l'agglomération de Rodez.

### Respect de la réglementation :

La concentration moyennée sur 365 jours respecte les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> et l'objectif de qualité de 30 µg/m<sup>3</sup>.

## PM<sub>10</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Au cours de l'hiver 2016-2017, le département de l'Aveyron a été concerné par 2 procédures d'information pour les particules de diamètre inférieur à 10 µm. Le 20 janvier 2017, un niveau élevé de particules a été constaté sur l'Aveyron ainsi que sur la Haute Garonne et le Tarn et Garonne, la procédure d'information a été déclenchée sur constat pour ce jour. La pollution devant perdurer le 21 janvier, une procédure d'information a été déclenchée sur prévision.

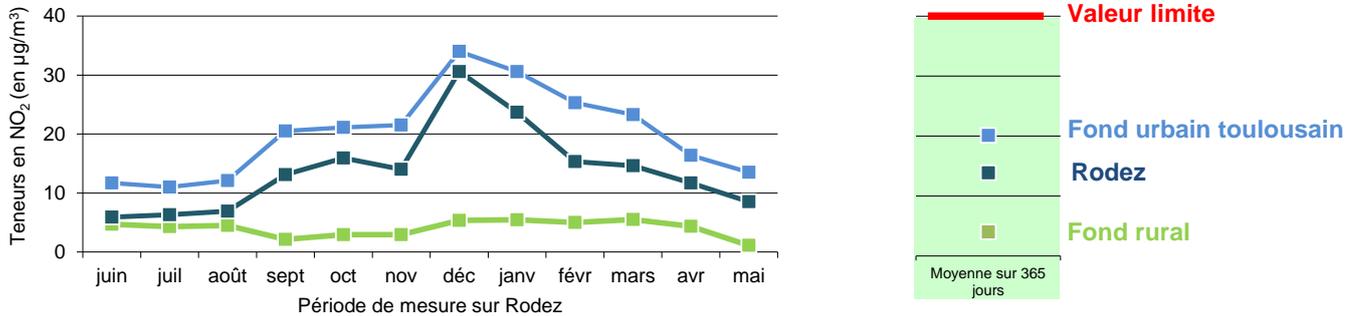
### Respect de la réglementation :

La valeur limite de 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an est respectée.

# ÉVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR RODEZ DEPUIS LE DÉMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON À LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département de l'Aveyron, sont les véhicules (près de 63%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

## NO<sub>2</sub> - Comparaison à la valeur limite annuelle

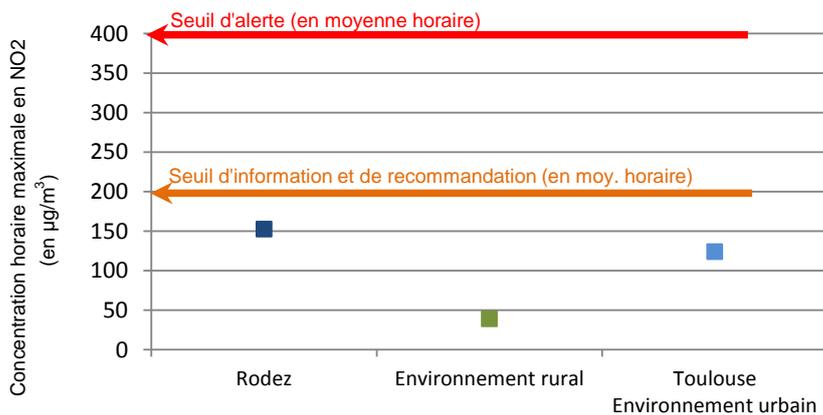


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sont inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que l'agglomération toulousaine. Pour ces 12 mois de mesure, la concentration moyenne est de 14 µg/m<sup>3</sup> sur Rodez, contre 20 µg/m<sup>3</sup> en milieu urbain et 4 µg/m<sup>3</sup> en milieu rural.

### Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Rodez, de 14 µg/m<sup>3</sup>, respecte la valeur limite, fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> établie sur une année de mesures.

## NO<sub>2</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



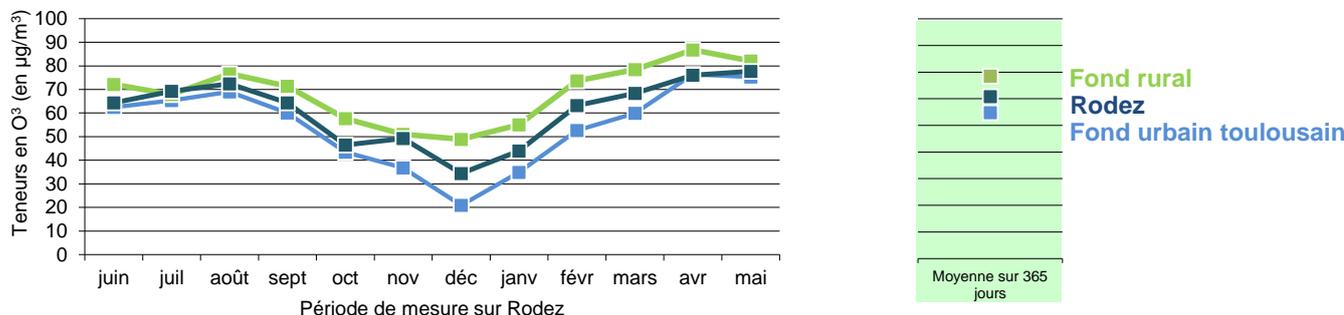
### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Rodez. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 152 µg/m<sup>3</sup>, le seuil d'information et recommandation se situant à 200 µg/m<sup>3</sup>.

# ÉVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR RODEZ DEPUIS LE DÉMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON À LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE

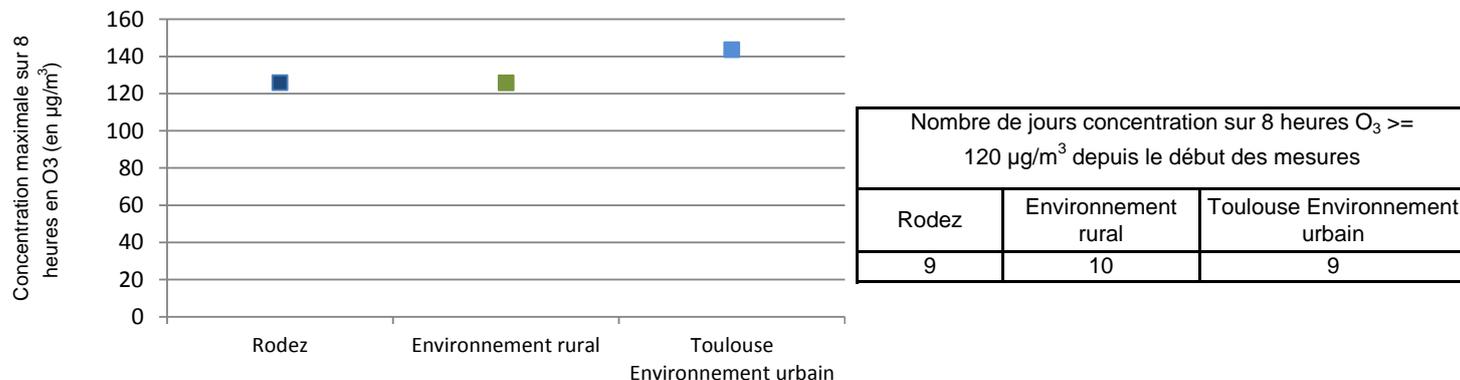
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

## O<sub>3</sub> - Évolution des concentrations



La concentration moyenne en ozone est légèrement supérieure à celle mise en évidence en environnement urbain, et inférieure à celle déterminée en environnement rural.

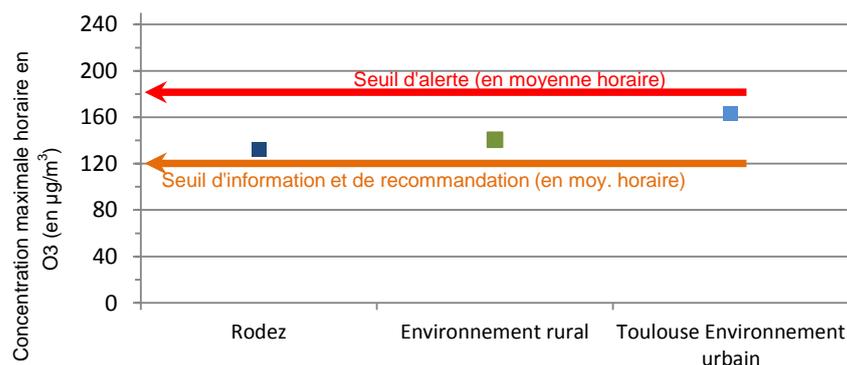
## O<sub>3</sub> - Mesures sur 8 heures



### Respect de la réglementation :

Durant la période de mesure, la station de Rodez a dépassé l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine pendant 9 journées. On compte également 9 dépassements de l'objectif de qualité sur l'agglomération toulousaine et 10 en environnement rural.

## O<sub>3</sub> - Mesures horaires



### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Rodez est de 138 µg/m<sup>3</sup>, niveau très inférieur au seuil d'information fixé à 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.



**Agence de Toulouse**

10 bis chemin des Capelles

**31300 TOULOUSE**

☎ 05.61.15.42.46

📠 05.61.15.09.43

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)